



Déménager au cours de la retraite, la recherche d'un équilibre entre idéal et compromis

Rémi Gallou
Chargé d'études, Unité de recherche sur le vieillissement, Cnav
Chercheur associé à l'Ined

r é s u m é s a b s t r a c t s

Gallou R., 2021, « Déménager au cours de la retraite, la recherche d'un équilibre entre idéal et compromis », *Retraite et société*, 86, p. 91-116.

L'étude des comportements et des pratiques résidentiels constitue un bon moyen d'analyser les transformations sociales, démographiques et politiques. Alors que les aléas liés à la vie professionnelle sont les facteurs importants de la mobilité résidentielle, la retraite des *baby-boomers* modifie encore plus les causes de mobilité sans en supprimer la complexité ni la diversité. Une typologie de cinq comportements résidentiels a été mise en avant à partir des recherches initiées par le Puca (Plan urbanisme construction architecture) : mobilité résidentielle choisie ; stabilité résidentielle souhaitée ; mobilité contrainte ; assignation à résidence et incertitude résidentielle. La mobilité, lorsqu'elle est réalisée, peut être choisie ou contrainte ; elle peut également être souhaitée, sans être concrétisée. Le classement des causes de déménagement en grands thèmes (famille, logement, santé, économie, etc.), pour pratique qu'il soit, n'est pas pleinement satisfaisant, car il ne restitue pas la complexité des mécanismes qui sous-tendent la mobilité résidentielle.

L'enquête Amare vise à saisir les choix et les contraintes s'imposant aux ménages, et plus généralement les fonctionnements complexes et évolutifs des trajectoires résidentielles selon les générations. Dans ce cadre, cet article étudie les tensions qui existent entre choix et contrainte dans les arbitrages mis en œuvre par les retraités interrogés, rencontrés dans les deux ans suivant leur déménagement. Dans un premier temps, il examine les cas où la mobilité s'est réalisée sous la pression d'un événement, sans oblitérer totalement la marge de choix. Dans un second temps, l'article est consacré aux situations de maîtrise de la mobilité, dont l'objectif est de renforcer un positionnement social.

Mots-clés : mobilité résidentielle ; mobilité à la retraite ; position socio-résidentielle ; solidarités familiales

Moving home in retirement: striking a balance between ideal and compromise

Studying residential behaviour and practices is a good way of analysing social, demographic, and political transformations. While issues relating to occupational life are key factors in residential mobility, the retirement of baby-boomers further changes the causes of mobility without eliminating the complexity or diversity of the latter. This article highlights five types of residential behaviour based on the research initiated by the PUCA plan on urbanism, construction, and architecture: chosen residential mobility; desired residential stability; forced mobility; forced residence; and residential uncertainty. Achieved mobility may be chosen or forced; it may also be desired but without being achieved. While classifying the reasons for moving into major themes (family, housing, health, finances, etc.) may be practical, it is not entirely satisfactory as it fails to grasp the complexity of the mechanisms underpinning residential mobility.

The AMARE survey seeks to understand the choices and constraints of households and, more broadly, the complex and shifting ways in which residential trajectories function according to generations. Against this backdrop, this article reviews the tensions that exist between choices and constraints in the trade-offs made by retired individuals in the two years after their move. It begins by examining cases in which people were required to move owing to a life event while not losing all their scope for choice. It then looks at situations of residential mobility control, the aim of which is to strengthen social positioning.

Keywords: residential mobility; mobility in retirement; socio-residential position; family solidarity.

Quelle est exactement la marge de choix des individus en matière de logement et de localisation ? Les pratiques et les comportements résidentiels diffèrent d'un individu à l'autre en fonction de leur histoire mais également de l'environnement dans lequel ils se trouvent. Comme l'écrit V. Caradec : « Le sociologue est davantage porté à souligner que ces "choix" sont contraints par tout un ensemble de facteurs économiques, sociaux et culturels, ou, pour le dire autrement, qu'ils s'inscrivent dans un contexte social qui leur donne forme » (2010, p. 40). Mais, même dans un univers très contraint, en cas de grande pauvreté par exemple, une part de choix subsiste, et les arbitrages restent possibles (Delcroix, 2005 ; Dietrich-Ragon, 2013).

En déménageant, les individus modifient leur lieu de vie, que ce soit l'espace d'habitation, le quartier ou la ville. Il peut être aussi question de changer de statut, d'accéder à un logement dont la localisation apparaît comme stratégique, d'acquiescer un bien, d'en modifier le standing, de quitter un environnement ou de se rapprocher des siens. L'analyse de la mobilité est un révélateur de qui l'on est, de ce à quoi l'on aspire et des projets liés. L'étude des pratiques résidentielles constitue un bon outil d'analyse des transformations sociales, démographiques et politiques qu'ont connues les différentes générations. Elle permet de comprendre comment les individus se sont adaptés aux différents changements à l'œuvre dans leur vie professionnelle et familiale, mais aussi dans leur environnement – urbanisation, transports, nouvelles technologies (Courgeau, 1984 ; Fol, 2014). Car la mobilité n'est « jamais seulement un déplacement, mais toujours une action au cœur des processus sociaux de fonctionnement et de changement » (Bassand, Brulhardt, 1980, p. 25).

L'intérêt de ces questions ne faiblit pas avec l'avancée en âge : au contraire, l'analyse des mobilités après 60 ans mérite d'être renouvelée et approfondie, notamment avec l'arrivée des *baby-boomers* à la retraite. L'augmentation de l'espérance de vie aux âges élevés a profondément modifié le temps de la retraite, avec l'émergence d'une nouvelle étape du cycle de vie avant l'entrée dans la vieillesse (Guillemard, 2010). Ces mutations ont bousculé les étapes du cycle de vie en affectant l'organisation temporelle des existences et en différant les expériences du vieillissement (Hummel, 2014)¹. S'offre ainsi

1. De nouvelles catégories sociales sont apparues, accompagnant ces transformations : la catégorie des « seniors » a supplanté celle du « troisième âge » pour désigner les individus en début de retraite, supposés être actifs, dynamiques et en bonne santé. Ces deux catégories ont contribué à dissocier le début de la retraite de la « vraie » vieillesse, d'abord qualifiée de « quatrième âge », puis désignée par l'appellation « personnes âgées dépendantes ».

à la retraite la possibilité de développer des projets de vie – résidentiels, conjugaux ou familiaux –, même si l'on sait que de grandes inégalités demeurent (Cambois, 2016). En constante diminution avec l'âge (Driant, 2015), la mobilité résidentielle se maintient pourtant à des niveaux significatifs². Les raisons de ces déménagements à la retraite sont désormais bien identifiées, qu'ils résultent d'un choix (changer d'environnement, se rapprocher de la famille ou de la région d'origine) ou d'une contrainte (rupture par séparation ou veuvage, raison de santé, motif économique ou inadaptation du logement).

L'idée selon laquelle le parcours résidentiel des retraités se résumerait à une situation d'ancrage pouvait déjà sembler réductrice pour les générations nées avant la Seconde Guerre mondiale (Clément, Bonvalet, 2019). Avec les générations du *baby-boom*, la question des liens entre vieillissement de la population et habitat est devenue un enjeu majeur, comme l'a montré le séminaire du ministère du Logement (Bonvalet, 2007)³, qui a permis de relancer les recherches sur la mobilité des retraités, étudiée jusque-là par F. Cribier (1989) ou C. Delbès et J. Gaymu (2004).

Alors que les aléas liés à la vie professionnelle sont, avec les événements familiaux et les caractéristiques du logement, les facteurs déterminants de la mobilité résidentielle durant la vie active (Debrand, Taffin, 2005), l'arrivée à l'âge de la retraite des *baby-boomers*, qui ont connu des parcours moins linéaires que ceux de leurs aînés, modifie encore plus les causes de mobilité, sans en supprimer la complexité ni la diversité. Prenant en compte divers facteurs (familiaux, économiques, environnementaux), une typologie de cinq comportements résidentiels a été mise en avant à partir des recherches initiées par le Puca (Caradec, 2010) : la mobilité résidentielle choisie (relativement minoritaire, elle est liée au souhait de se rapprocher des services ou d'une région considérée comme plus agréable) ; la stabilité résidentielle souhaitée (davantage répandue, elle est le signe de l'attachement des individus à leur territoire et à leur tissu relationnel habituel) ; la mobilité contrainte (liée à des difficultés financières et/ou de santé, elle est souvent vécue comme un traumatisme et peut occasionner une perte de repères) ; l'assignation à résidence (elle renvoie à des situations où les individus se sentent coincés dans un territoire qui s'est transformé) ; l'incertitude résidentielle (plurifactorielle – enfants ou parents âgés à charge, contraintes de logement –, elle témoigne de difficultés à formuler des projets résidentiels). On voit bien que ces comportements résidentiels, évolutifs avec l'âge, se comprennent non seulement en fonction des contextes sociétaux dans lesquels ils s'inscrivent, mais aussi au regard de logiques économiques, familiales, territoriales et de santé (Gallou, 2019). En 2009, une étude portant sur la mobilité et les choix de logement au moment de la retraite soulignait que le nombre – accru – de déménagements réalisés à ce moment du cycle de vie visait à améliorer la qualité de l'habitat (confort, cadre de vie, environnement, localisation), ou à procéder à un ajustement entre sa taille et celle du ménage (Gobillon, Wolff, 2009). Lors de cette mobilité de retraite, les femmes et les personnes âgées convoquaient des motifs familiaux (dont le rapprochement géographique) plus fréquemment que les autres, tandis que la recherche d'un lieu agréable (littoral, lieu prisé pour son climat) était davantage l'apanage des classes supérieures (retraités ayant un niveau d'instruction élevé, anciens cadres à hauts revenus). Un peu plus tard au cours de la retraite, la mobilité, lorsqu'elle est réalisée, peut

2. Treize pour cent des personnes de 60 ans et 6 % des 75 ans et plus avaient déclaré avoir déménagé lors des quatre dernières années (enquête Logement 2013, Insee).

3. Le Puca (Plan urbanisme construction architecture) a initié en 2004 une série de séminaires entre chercheurs et professionnels de l'habitat, dont les actes ont été publiés en 2007.

s'accompagner d'une contrainte plus ou moins forte ; mais elle peut également être souhaitée sans être concrétisée. Durant la retraite, elle résulte de l'intrication des comportements, des temps et modes de vie des personnes et de leur entourage. L'habitat pris dans sa globalité, c'est-à-dire le logement et son inscription dans un cadre territorial plus large, joue alors un rôle déterminant dans le maintien des activités, des relations sociales et familiales ou de l'accessibilité aux services et aux équipements (Nowik, Thalineau, 2014). Lorsqu'il ne correspond plus aux attentes et aux capacités des individus, déménager peut permettre de retrouver un usage, des pratiques ou du lien social.

Plusieurs études statistiques se sont attachées à décrire la mobilité résidentielle des retraités. Cette dernière est moindre que celle de l'ensemble des ménages : d'après l'enquête Logement (ENL) de 2013, 80 % des personnes de référence des ménages âgées de 30 ans ont connu au moins un déménagement lors des quatre années précédant l'enquête, mais elles n'étaient plus que 40 % à 40 ans, 13 % entre 60 et 65 ans, et 6 % à partir de 75 ans. On observe bien un sursaut autour de l'arrêt de l'activité professionnelle, mais celui-ci est circonscrit dans le temps. Les taux de mobilité décroissent avec l'âge sous les effets de plusieurs facteurs liés à la fois à la situation des membres du ménage (revenus, santé, ancrage dans la localité, statut d'occupation), à leur position dans le cycle de vie et à la capacité du logement à répondre aux besoins des membres du ménage (Aouici, 2017). L'ENL interroge également les ménages sur leurs projets de mobilité à court terme (dans les trois ans suivant l'enquête) et sur le caractère désiré ou contraint de cette mobilité potentielle. Celle-ci suit une tendance identique à celle de la mobilité effectuée, oscillant autour de 20 % jusqu'à 63 ans, puis allant diminuant. Les 55-64 ans sont presque quatre fois plus nombreux à souhaiter déménager (sans y être contraints) que les 75 ans et plus (15 % contre 4 %, ENL 2013). Avec l'avancée en âge, la mobilité semble redoutée ; la part de ceux qui pensent être contraints de déménager est d'ailleurs la plus forte chez les plus de 75 ans (Aouici & Nowik, 2021 [présent numéro]). L'ENL propose une vingtaine de motifs de déménagement dans son questionnaire. Si l'on s'intéresse aux plus de 55 ans et que l'on regroupe les motifs, ceux liés au logement lui-même prédominent, puis viennent ceux liés à la famille⁴ et à l'état de santé. Sans surprise, certaines motivations sont très corrélées à l'âge : en vieillissant, les causes liées à l'état de santé, au rapprochement géographique, au changement de statut d'occupation ou aux caractéristiques du logement (« voulait un logement plus petit », « plus accessible ») augmentent. Ces raisons s'expriment encore plus fortement chez les 75 ans et plus.

Cependant, le classement des causes de déménagement en grands thèmes (« famille », « logement », « santé », « économie », etc.), pour pratique qu'il soit, n'est pas pleinement satisfaisant, car il ne restitue pas la complexité et l'enchevêtrement des mécanismes qui sous-tendent la mobilité résidentielle. L'objectif des grandes enquêtes nationales consiste davantage à mesurer l'intensité de la mobilité et à catégoriser les individus qui y ont recours. Or, la décision de déménager trouve rarement son origine dans un processus rationnel et objectif ne mobilisant qu'un seul critère. Elle résulte d'arbitrages complexes reposant parfois sur plusieurs personnes, au regard de leurs contraintes et capitaux divers (sociaux, économiques, culturels). Pour aller plus loin, dans la lignée des travaux de L. Nowik (2016), il nous a semblé important d'interroger les retraités au moment de leur emménagement dans un nouveau logement. L'enquête Amare (« Ancrage et mobilité

4. Notons que l'Insee regroupe le rapprochement familial et le retour dans la région d'origine : « Rapprochement de la famille ou des amis, retour dans la région d'origine ».

résidentielle à la retraite », voir encadré 1) vise à saisir les choix et les contraintes s'imposant aux ménages, et plus généralement les fonctionnements complexes et évolutifs des trajectoires résidentielles selon les générations⁵. Elle a été conçue de façon à comprendre

ENCADRÉ 1

Méthodologie de l'enquête Amare

Pour mieux cerner la relation des retraités à leur habitat, des choix méthodologiques ont été réalisés. Trois terrains d'étude contrastés (Île-de-France, Indre-et-Loire et La Réunion) et deux moments de la retraite (retraite récente et retraite plus ancienne) ont été sélectionnés.

Identifier les retraités mobiles au moyen des données de la Cnav

La Cnav dispose d'importantes bases de données, dont certaines permettent d'identifier les assurés ayant emménagé dans leur logement au cours de l'année écoulée. Ces bases offrent la possibilité d'approcher des retraités ayant déménagé récemment*, parmi l'ensemble des retraités du régime général percevant au moins une prestation versée par la Cnav. Pour chacun des trois terrains explorés, une proportion équivalente de femmes et d'hommes ainsi que de personnes âgées de plus et de moins de 75 ans a été respectée.

Plus de 2 000 courriers ont été adressés en 2015 aux retraités identifiés comme ayant changé d'adresse au cours de l'année 2014, avec l'objectif de réaliser au total une centaine d'entretiens qualitatifs. À cette occasion, des questions visant à mieux préciser la situation matrimoniale ont été ajoutées (statut matrimonial, vie de couple, durée de l'union et/ou date de la dernière rupture).

Des entretiens semi-directifs

Les personnes ayant donné leur consentement pour un entretien ont été contactées. La diversité des situations de genre, de vie conjugale et d'âge a été prise en compte sur chaque terrain d'étude. Les difficultés ont surtout été liées à la prise de contact avec des femmes âgées de plus de 75 ans vivant en couple, sur tous les territoires. On compte une majorité de jeunes retraités en Île-de-France et à La Réunion et une majorité de personnes seules en Île-de-France.

Finalement, le corpus se compose de 72 entretiens exploitables. Les entretiens se sont généralement déroulés au domicile des retraités. D'une durée moyenne d'une heure et quinze minutes, ils ont été enregistrés après que le chercheur a au préalable présenté la démarche, certifié la préservation de l'anonymat (tous les noms utilisés dans cet article sont fictifs) et recueilli le consentement éclairé des enquêtés. Le déplacement des enquêteurs à domicile a permis d'apporter des éléments descriptifs complémentaires sur le nouveau logement et son environnement immédiat (observations sur l'état général du logement, sur sa situation géographique, sur son accessibilité, etc.).

* Dans le cadre de cette étude, personnes pour lesquelles un changement d'adresse avait été enregistré entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

5. Les travaux de F. Cribier ont montré combien la mobilité résidentielle des retraités – son importance, ses formes, ses motivations – est spécifique à chaque génération.

comment s'organisent les mobilités des retraités d'aujourd'hui vis-à-vis de leur famille (localisation, dispersion, contraintes), de leur situation conjugale, de leur parcours résidentiel mais aussi de leur projet de vie⁶. Point méthodologique important de l'enquête, l'interrogation des retraités s'est déroulée en veillant à maintenir une large diversité de situations, à commencer par l'âge des enquêtés. S'étendant sur plusieurs décennies, la catégorie des retraités est très hétérogène et peut faire coexister des individus qui sont à des moments très différents de leur cycle de vie. Leurs projets de mobilité et le sens qu'ils donnent au déménagement recouvrent des réalités contrastées. Comme le montre le [tableau des enquêtés \(annexe 1\)](#), nous n'avons pas privilégié un moment de la retraite plutôt qu'un autre. La mobilité « d'agrément » ou « de confort », typique de la période suivant le passage à la retraite, n'est pas plus représentée que celle qui intervient plus tard dans le cycle de vie, en milieu de retraite (« mobilité d'ajustement ») ou au grand âge, souvent davantage contrainte, avec l'apparition des premiers signes d'incapacité et le déclin de l'état de santé. L'article étudie les tensions entre choix et contrainte dans les arbitrages mis en œuvre par les retraités de différentes générations rencontrés dans le cadre de l'enquête Amare. Il s'attachera particulièrement aux territoires et à ce qu'ils offrent en termes de capital symbolique ou affectif, et aux représentations qui y sont associées. À travers le discours des retraités mobiles, nous nous interrogerons sur le mécanisme en œuvre lors des choix résidentiels, en posant comme hypothèse que tous les acteurs conservent une marge de choix, y compris en situation de contrainte forte. Nous examinerons dans une première partie les cas où la mobilité s'est réalisée sous la pression d'un événement, sans oblitérer totalement la marge de choix. La seconde partie sera consacrée aux situations de maîtrise de la mobilité, dont l'objectif est de renforcer un positionnement social qui se situe au cœur de la réflexion.

Déménager sous la pression des événements

Si déménager constitue une épreuve à tout âge, le déménagement peut prendre une dimension plus singulière encore lorsqu'il survient durant la vieillesse. L'individu se reconnaît dans son logement (Moser, 2009), et un changement d'espace de vie inclut de nombreuses recompositions (pratiques quotidiennes, aménagement, relations, repères). Généralement pensé comme un projet positif (logement plus adapté, rapprochement de la famille, d'un lieu convoité), il reste vécu comme un moment difficile, particulièrement aux âges élevés, ainsi que l'indiquent de nombreux entretiens. Qu'il s'agisse de sa dimension pratique (mise en cartons, abandon de biens matériels, démarches administratives) ou affective (crainte d'un déracinement, adaptation difficile dans le nouveau logement), « **déménager quand on est vieux, c'est quelque chose** », nous confiait Mme Desmoulins (82 ans, en couple).

Or, les logiques de la mobilité résidentielle à la retraite, ses dynamiques et ses processus de choix sont peu identifiés (Bonvalet & Ogg, 2011). Comme nous l'avons rappelé, l'âge joue un rôle déterminant dans le fait de déménager, ainsi que dans les motifs qui l'accompagnent.

6. L'enquête Amare s'est déroulée sur quatre départements (Paris, Val-de-Marne, Indre-et-Loire et La Réunion). Nous avons fait le choix de centrer notre propos sur les terrains métropolitains, les entretiens réunionnais se révélant trop singuliers.

Nous nous intéresserons dans cette partie aux situations de contraintes fortes, qu'elles soient liées à la santé, aux conditions financières ou de logement des personnes et de leur ménage, ou encore à une rupture biographique comme une séparation ou le décès du conjoint. Ainsi, au sein de notre échantillon, les motifs directement liés à la santé ou au vieillissement concernent sans surprise les personnes de 80 ans ou plus (seule une personne de la tranche d'âge « jeune » y figure, âgée de 69 ans au moment de l'enquête). Ceux résultant d'une rupture familiale sont davantage le fait de femmes vivant seules que d'hommes (6 cas contre 2). Notre échantillon comporte plus de femmes que d'hommes vivant seuls (2 fois plus), cette disparité reflétant les inégalités d'espérance de vie.

Contraintes de santé : s'adapter plutôt qu'anticiper

Si certains couples anticipent la façon dont les problèmes de santé pourraient jouer sur leur ancrage résidentiel, la plupart s'adaptent au fur et à mesure. Parmi les entretiens du corpus Amare, 11 enquêtés (6 vivant en couple et 5 personnes vivant seules) ont déclaré devoir déménager pour des raisons de santé. Quatre des couples vivaient dans leur précédent logement depuis plus de 20 ans. L'ancrage le plus notable est celui du couple Desmoulin (82 et 90 ans), qui a dû se résoudre à déménager après 49 ans d'occupation.

M. Desmoulin : On était au troisième, mais pas d'ascenseur... Alors, à 90 piges, quand il faut monter les escaliers, c'est la galère, donc on a changé. La première chose que j'ai demandée dans l'agence : « Je viens acheter un ascenseur ! » [...]

Enquêteur : La décision de quitter l'autre logement, vous l'avez prise ensemble ?

Mme Desmoulin : On savait bien qu'on ne pouvait plus rester là-bas, nos enfants nous disaient de déménager et on disait « Non, on veut rester à L'Haÿ-les-Roses », mais à un moment donné, on a dit « On ne pourra plus ».

La famille Desmoulin se décrit comme soudée et fusionnelle. Les deux enfants ont repris le commerce de leurs parents (la gestion d'un garage automobile). Ils habitent à proximité des parents, et les appellent quotidiennement pour la fille et deux à trois fois par semaine pour le fils. Lorsque le couple Desmoulin évoque le passé, c'est le regret de l'ancien appartement qui domine. Ce dernier incarnait le lieu de la vie en famille, ayant vu naître les enfants, mais ils en appréciaient aussi la vue, le calme et la localisation. Puis la nostalgie laisse progressivement la place à un discours plus raisonné faisant valoir les atouts du nouvel appartement. Le choix de déménager apparaît alors d'autant plus comme partagé et rationnel.

M. Desmoulin : J'ai une nostalgie de l'autre appartement. [...] Il y avait une vue formidable...

Mme Desmoulin : La luminosité, ici on a un HLM en face, là-bas on était au 3^e étage, il n'y avait personne, il n'y avait que des petits pavillons... Là, on est bien contents d'avoir l'ascenseur, les parkings en dessous, c'est tout petit, on va d'une pièce à l'autre...

M. Desmoulin : Et surtout pour le ravitaillement.

Mme Desmoulins : On traverse, et on passe sous les arcades et on est dans le centre de Cachan, ça, c'est un avantage. On était perdus là-bas, il n'y avait pas de commerçants...

M. Desmoulins : Il n'y avait rien du tout, c'est pour ça qu'on est venus, on voulait se trouver dans un centre, on ne pouvait pas avoir et la vue là-bas et le centre pour faire les courses. Il y a même une petite surface, on n'a pas besoin de prendre de voiture.

Mme Desmoulins : Tout à pied, la poste, la mairie, tout ça c'est ensemble.

Nous pourrions évoquer aussi Mme Villiers, que les longs couloirs de son grand appartement ont contrainte à déménager à cause de son fauteuil roulant, après 20 ans passés dans ce qu'elle et son mari pensaient être leur « dernière adresse ». Ils ont pu rester vivre à Paris, à quelques rues de leur précédent logement, en achetant un appartement en rez-de-chaussée.

La décision de déménager s'est prise conjointement. Cependant, M. Villiers serait bien resté vivre dans un logement qui lui permettait de « voir le ciel et de savoir s'il fait beau ou pas ». De façon similaire, c'est à la suite des problèmes de santé invalidants de Mme Bréchet (87 ans) que le couple a pris la décision de quitter leur appartement d'une banlieue cossue de l'ouest parisien pour rejoindre un appartement en résidence services dans Paris intra-muros. Même si habiter Paris leur permettait de se rapprocher des enfants, la priorité était d'accéder à une gamme de logements, de services et de prestations d'un bon niveau. Car M. Bréchet accorde une importance particulière au sens de sa trajectoire résidentielle, qui se doit d'être « une progression ». Ainsi, alors que l'entrée en résidence services est souvent perçue comme une réduction de l'autonomie, il renverse l'argument en exprimant avoir accédé à ce qui se fait de mieux en termes de logement pour seniors.

Cinq des six couples de l'échantillon Amare qui ont mis en avant les raisons de santé pour expliquer leur mobilité étaient propriétaires de leur logement antérieur. La vente de leur bien a indéniablement facilité le déménagement vers un logement adapté aux critères qu'ils avaient définis, notamment en matière de taille, de statut et de localisation.

En revanche, les cinq enquêtés vivant seuls et ayant déménagé pour des raisons de santé sont locataires. Mme Compiano (88 ans) et M. Comte (69 ans) ont rejoint un habitat avec services adaptés au vieillissement (logement-foyer ou résidence services). Tous deux étaient à la recherche d'une certaine sécurité, ce que Mme Compiano exprime ainsi : « J'ai cherché une résidence services, parce qu'à partir de 80-82 ans... Je ne voulais pas déménager pour entrer dans un autre appartement... Il y a quand même une sécurité. J'appelle pas ça une sécurité, j'appelle ça une assurance pour l'avenir, en fait, puisqu'on paie très cher les services que je n'utilise pas, puisque je fais ma cuisine, je me débrouille toute seule. [...] Moi, je considère ça comme une assurance : vous payez une assurance, et puis quand vous avez un pépin, bon... » Le discours de M. Comte est identique : « Il y avait une question de sécurité, justement, si je suis venu ici, c'est aussi pour ça. Ici, vous avez quand même la chance d'avoir une personne en bas, Dominique, qui est responsable, disons un peu la gardienne de la résidence. Je peux toujours saisir le téléphone, c'est plus facile pour tout. »

Logés à Paris dans le parc HLM, Mme Séguin (70 ans) et M. Villalobos (83 ans) sont passés, quant à eux, par l'intermédiaire de leurs bailleurs sociaux pour demander des logements plus adaptés à leur situation de santé. Mme Séguin a des problèmes de genou, des difficultés à marcher et à monter les escaliers. M. Villalobos souffre de claustrophobie, il a fait un infarctus et a dû attendre huit ans avant d'accéder à un logement adapté à sa situation. Pour ces deux enquêtés, les contraintes de santé se doublaient de contraintes financières, puisqu'ils perçoivent le minimum vieillesse.

Dans d'autres cas encore, les enfants jouent le rôle de facilitateurs d'adaptation. Le déménagement de M. Anjar (77 ans), hospitalisé pour un cancer, a été totalement pris en charge par ses enfants. Il a quitté Nogent-sur-Marne pour l'ouest parisien, lieu de résidence de ses enfants, sans avoir son mot à dire. Toutes les décisions ont été prises sans lui, jusqu'à la participation des enfants au règlement de son loyer, ce qui lui retire même un peu de « dignité » : « J'ai travaillé et j'ai mérité une certaine dignité de vieillesse, et on m'a forcé à prendre ça. Peut-être un jour, je vais les trahir et prendre ailleurs, loin d'eux, pour ne pas être une surcharge pour eux. [...] »

Privé de toute contestation, car il n'y avait pas de mauvaises intentions dans la démarche des enfants, M. Anjar a développé une certaine frustration, qu'il a du mal à exprimer à ses enfants : « Entre nous, pour les jours prochains, je cherche un moyen de forcer mes enfants à me renvoyer à Nogent... Peut-être un jour, je fais un contrat de logement... Je ne rigole pas, j'ai l'intention de le faire, parce que j'étouffe à Paris. »

Déménager sous la contrainte financière... ou familiale

Les déménagements résultant de contraintes financières ou de difficultés liées au logement laissent aux personnes une marge de manœuvre plus réduite encore. Ils peuvent être bénéfiques en termes de logement (en cas d'insalubrité, de démolition), mais peuvent aussi causer une dégradation de la position résidentielle (éloignement, baisse du niveau de confort, de la taille de l'habitation). Ces mobilités concernent davantage les personnes issues des couches populaires. Sur les huit cas relevés lors de l'enquête Amare, sept travaillaient comme ouvriers ou employés, et un seul, directeur d'école primaire, devait déménager pour libérer son logement de fonction. Nous ne mentionnerons que quelques exemples ici, pour rappeler qu'il est parfois impossible de se maintenir dans son logement, quels que soient son âge et son souhait. La situation économique n'est pourtant pas la seule responsable : l'entourage, les proches peuvent également jouer un rôle dans la mobilité imposée. La précarité d'une situation résidentielle (du logement lui-même ou du statut d'occupation « d'hébergé », par exemple), associée à une situation de pauvreté ou de paupérisation grandissante (faible niveau de pension ou de prestations sociales, isolement), peut être à l'origine de mobilités contraintes. Mme Merre a dû déménager juste avant le décès de son mari, parce que le propriétaire qui leur louait l'appartement avait choisi de le vendre. Peu de temps après, suite au décès de son mari, elle a de nouveau pris la décision de déménager : « Je suis venue ici parce que c'était trop cher où on était. C'est vrai que c'est beaucoup moins d'argent maintenant. » Elle s'est tournée vers la mairie, qui lui a rapidement trouvé un deux-pièces en locatif social : « Comme c'était trop cher, j'ai dû déménager pour venir là. Cinq cent cinquante euros le loyer, plus le chauffage, plus l'eau, là-bas. Ici, c'est 400 € tout compris. [...] Là-bas, c'était trop grand pour moi, et puis trop cher. Je ne pouvais pas assurer ça. Je ne voulais pas que mes enfants m'aident. »

Le cas de Mme Séraphin (88 ans) est davantage un cas de contrainte imposée par l'entourage plutôt que par sa situation économique ou résidentielle. Ancienne gestionnaire de biens (pour son père) et secrétaire dans diverses structures, elle n'a jamais vécu en couple et n'a pas eu d'enfant. Retraitée à l'âge de 65 ans, elle s'est occupée de sa mère jusqu'à son décès en 1995. Ses six neveux et nièces, tous adultes, constituent sa seule famille proche. Très attachée à Paris, où elle a toujours résidé, elle se plaisait énormément dans son appartement de trois pièces, très lumineux, situé dans le 6^e arrondissement, qu'elle avait choisi seule et dans lequel elle vivait depuis 20 ans ; parfaitement autonome, elle pouvait profiter de tous les services offerts par le quartier, notamment le réseau de transports en commun, qui lui permettait de se rendre aisément à ses activités. Mais, en 2013, l'aînée de ses neveux et nièces a estimé qu'elle devait entrer en résidence pour personnes âgées. Ils ont prospecté et pris un rendez-vous pour une première visite sans la consulter au préalable. Le jour de la visite, Mme Séraphin a disposé de « 15 minutes de réflexion » (on lui a dit qu'il y avait beaucoup de demandes et qu'elle devait se décider sur le champ). Sous pression, elle a eu peur de refuser ce logement dont elle ne voulait pourtant pas. Serait-elle capable de trouver un autre logement convenable par la suite ? Un refus l'éloignerait-il de sa famille ? Elle a confié lors de l'entretien que ses neveux lui avaient fait comprendre que sa « sécurité leur donnait une sécurité ». Elle a finalement accepté de quitter son appartement parisien pour venir habiter en résidence seniors à Vincennes. Le déménagement s'est déroulé dans le mois qui a suivi et a été un « déracinement » à ses yeux. Si ses neveux ont géré les contacts avec les déménageurs, ils ne se sont pas investis davantage dans son emménagement : « On me l'a imposé [ce déménagement]. J'ai quand même dû dire oui, mais si je ne l'avais pas dit, c'était la catastrophe, donc j'avais intérêt à dire oui. [...] Les neveux et nièces déclarent qu'ils ont leur vie privée ! Alors les visites, je les attends encore. [...] J'étais là, au milieu de mes cartons, en me disant : "J'ai les cartons, mais ?" Mon neveu me dit : "Tu demandes à ta femme de ménage de vider les cartons." Moi, je lui réponds : "Oui, mais je n'ai pas de meubles pour mettre le contenu des cartons." [...] Ce sont mes amies qui m'ont aidée, qui m'ont acheté beaucoup de choses – à mes frais, bien sûr, mais bon –, qui ont dit : "Ah ben tiens, ça serait bien si tu avais une petite table, ça serait bien si tu avais des boîtes qui s'empilent – en plastique – dans la salle de bains pour ranger tes affaires." »

Dans le cas des ruptures familiales, c'est le changement intervenant au sein des ménages (et principalement au sein du couple) qui produit une mobilité.

Les ruptures familiales

On pourrait concevoir les mobilités résidentielles consécutives à une rupture (décès, séparation) comme essentiellement contraintes. Mais ne serait-ce pas sous-estimer la part de réflexion, d'arbitrage, puis d'action réalisée par les individus ? Au sein du corpus d'entretiens de l'enquête Amare, huit personnes ont déménagé à la suite d'un décès (5 femmes) ou d'une séparation (2 hommes et 1 femme). Les femmes sont plus représentées que les hommes du fait des écarts d'espérance de vie au détriment des seconds. En matière de rupture du lien conjugal, les choix qui s'opèrent vont en fait tenir compte de nombreux paramètres (Attias-Donfut, 2002 ; Bonvalet, 2007) : âge, distance et dispersion géographique des enfants, fréquence et intensité des échanges familiaux, valeur et conditions de la transmission, état de santé, type de logement... Mme Marelo (65 ans) fait partie des veuves qui ont déménagé dans les mois qui ont suivi leur deuil. Elle vivait

à Nice avant le décès brutal de son conjoint, et a rejoint la région parisienne, où vivent ses deux fils et ses quatre petits-enfants : « Je suis à Vincennes depuis le 1^{er} septembre 2014 et je viens de la Côte d'Azur, Nice, où j'ai résidé 16 ans pour des raisons professionnelles. C'est suite au décès de mon conjoint que je suis revenue dans ma région d'origine, c'est-à-dire Paris, puisque j'ai habité Paris depuis 1971 dans le 9^e arrondissement. Je suis revenue sur la région parisienne suite au décès de mon concubin, avec qui nous avons habité ensemble 25 ans. Comme je n'avais aucune attache familiale dans la région de la Côte d'Azur, je me suis donc rapprochée de ma famille et de mes enfants. »

Femme indépendante et énergique, jeune retraitée, elle a surmonté quasi seule cet épisode très difficile, et a organisé son déménagement sans l'aide pratique de ses enfants. Elle reprend une vie faite de balades à moto, de sorties culturelles et de marche à pied. Elle voit régulièrement son plus jeune fils, dont elle parle plus que de son aîné et avec lequel elle a des contacts plus fréquents. Il s'est par ailleurs porté garant lors de la prise du bail locatif, ce qui ne lui plaît guère. Elle prend occasionnellement ses petits-fils adolescents chez elle, plusieurs jours d'affilée lorsqu'ils sont en vacances. Malgré la distance qui la sépare du domicile de ses enfants, qui vivent dans l'Essonne (près de 40 km, ce qui, en région parisienne, n'est pas négligeable), elle ne semble pas disposée à se rapprocher davantage. Ce que l'on comprend au cours de l'entretien, c'est que le choix de Vincennes, où elle ne connaissait personne, lui offrait la possibilité d'être quasi parisienne. La ville et surtout la présence du métro lui permettent de se déplacer librement. Locataire, elle n'est cependant pas satisfaite de son logement de Vincennes et a entamé des recherches pour s'installer dans Paris intra-muros, qu'elle considère comme « sa » ville.

Finalement, la situation est parfois plus délicate dans le cas des ruptures conjugales, tout au moins en termes de dilemme moral. Mme Moutou (72 ans) évoque une vie au service de la famille, enfants ou époux. Mère de cinq enfants, grand-mère de 11 petits-enfants au moment de l'enquête, Mme Moutou vit depuis 40 ans à Vitry-sur-Seine. Depuis la séparation avec son mari, qui réside à quelques mètres de son domicile, elle cohabite avec l'un de ses fils, divorcé, avec lequel elle est colocataire d'un appartement de trois pièces en rez-de-chaussée. Il a lui-même un fils de 16 ans, dont il a la garde pendant les vacances. Plutôt satisfaite de son logement, elle se montre partagée entre plusieurs voies : se maintenir dans les lieux, ce que son niveau de vie modeste l'inciterait à privilégier ; quitter le logement afin de favoriser la remise en couple de son fils et de lui « rendre sa liberté » ; ou retourner vivre auprès de son mari, qui connaît une progressive diminution d'autonomie. Mme Moutou témoigne ainsi de la force du devoir moral qu'elle ressent, tant envers son fils qu'envers son époux dont elle est séparée. Se maintenant à proximité de sa nombreuse famille, Mme Moutou semble se trouver au cœur des relations familiales, qu'elle anime avec énergie.

Ainsi, les contextes familiaux, économiques ou de santé peuvent imposer aux personnes un changement de leur lieu de vie habituel, qui paraît inévitable : « Je n'avais pas le choix. » Pourtant, au-delà du caractère obligatoire de la mobilité, les individus parviennent à conserver une marge de choix, parfois infime, par le biais de négociations au sein du couple, avec les enfants ou avec les proches, en matière de localisation ou de caractéristiques du logement. Plus on descend dans l'échelle sociale, plus ces compromis semblent pesants et les choix résidentiels restreints. La dernière partie de l'article aborde la situation de ceux qui ont cherché à faire de la mobilité le vecteur d'un ajustement entre leur

idéal et leur projet résidentiel. On connaît l'importance de la classe sociale dans ce processus (Bacqué & Vermeersch, 2010), mais s'agit-il avant toute chose d'une question de moyens ou d'arbitrages ?

Garder la maîtrise de sa mobilité en se (re)positionnant socialement

Les cas évoqués précédemment sont, somme toute, assez classiques, intimement liés aux aléas de la vie. Toutefois, les déménagements des personnes âgées et des retraités ne se réduisent pas à des ajustements aux contraintes qui surviennent avec l'âge, aux coups durs, aux difficultés de santé ou au veuvage. Lorsque le poids des obligations s'allège, le choix d'un nouveau logement rend compte du réseau de relations, des solidarités familiales, mais aussi des projets individuels ou de couple que les ménages ont formulés pour cette période de la vie, dont on a souligné les évolutions importantes en introduction. Il est question de profiter des enfants et des petits-enfants, de la vie, du soleil, mais aussi de se sentir bien, ou de se sentir à sa place, de se réaliser, de sortir, de faire des rencontres, de se cultiver ou de cultiver son jardin... Parmi les multiples formes de l'accomplissement de soi, le repositionnement résidentiel occupe une place importante. Relativement peu mis en lumière d'ordinaire, ce motif de déménagement, souvent associé au besoin de reclassement social, nous a semblé constituer une piste intéressante à étudier. La recherche d'un lieu permettant d'ajuster position résidentielle et position sociale a déjà été décrite dans d'autres contextes (Dietrich-Ragon, 2013 ; Vermeersch, 2010). La position sociale renvoie aux capitaux détenus par les personnes, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel ou symbolique (Bourdieu, 1987). Pour ce qui est de la position résidentielle (Bonvalet, Fribourg, 1990) et de la façon dont les personnes se situent, trois éléments principaux liés au logement les composent : le statut d'occupation, la localisation et les caractéristiques du logement (taille, âge, confort, architecture extérieure et intérieure) [Grafmeyer, 2010].

Le temps de la retraite est-il justement mis à profit pour opérer des réajustements socio-résidentiels afin d'atteindre une position, un quartier, un type d'habitat ou de logement correspondant à un objectif non réalisé durant la vie active ? Dans un contexte qui enjoint les individus à « bien vieillir », des significations disparates selon les parcours et la position sociale, familiale, économique et résidentielle des personnes ont pu être relevées (Gallou, Vermeersch, 2011), et l'on sait que la capacité des individus à répondre à cette injonction varie selon leur environnement (proximité des services, aide et entourage, lien social).

Dans l'enquête Amare, nous estimons que le tiers des personnes interrogées (soit 19 personnes parmi la soixantaine résidant en France métropolitaine) ont connu une mobilité visant à un repositionnement. Certes, cette fréquence reflète le parti pris de l'analyse. Jamais les personnes interviewées n'ont elles-mêmes exprimé de façon explicite leur souhait de « se repositionner » ou de « se reclasser » socialement. Et c'est précisément ici que réside la principale difficulté : c'est sur l'ensemble de l'entretien que l'on peut « lire » et comprendre le sens qu'une personne (ou un couple) donne à son emménagement. Le choix de tel logement, doté de telles caractéristiques et situé à tel endroit, renseigne sur l'équation résidentielle que les individus tentent de résoudre. Ce sont les représentations sociales qui sont à l'œuvre et qui vont guider les choix conduisant à la mobilité. Ces choix sont désormais mieux connus et étudiés au cours de la vie des

ménages d'âge actif (Debroux, 2011 ; Vermeersch, 2019), avec la mise en place de stratégies d'ajustement entre position sociale et position résidentielle : conquête ou reconquête d'espaces urbains populaires pour les uns, choix d'un logement proche des « bonnes » ou des « meilleures » écoles pour les autres, des centres urbains associés à l'intensité de la vie culturelle pour d'autres encore...

La retraite peut être le moment de mettre en place un projet résidentiel longuement réfléchi, mais la mobilité peut au contraire s'imposer soudainement selon le contexte. Malgré la grande diversité des projets (se rapprocher des siens, soutenir un proche âgé ou être soi-même soutenu, rejoindre une région, une ville), nous avons fait le choix de circonscrire la présentation des exemples de repositionnement à cinq cas, que nous répartissons en deux groupes.

Les hésitants : un projet de mobilité renégociable

Le premier groupe réunit les « hésitants », pour lesquels le projet semble renégociable. Leur dernière mobilité apparaît comme temporaire et, cherchant la bonne configuration, testant de nouveaux modes de vie, ils ont réalisé des compromis pouvant les conduire à déménager de nouveau.

Respectivement âgés de 66 et 67 ans, Mme et M. Antana ont deux fils, nés en 1971 et 1979. Ancrés dans le Val-de-Marne depuis 30 ans, ils se sont posé la question de déménager à l'approche de la retraite. Anticipant une perte de revenus, M. et Mme Antana (ancien cadre et employée) craignent de devoir quitter Créteil pour réaliser des économies de loyer. Dans un premier temps, l'aîné des enfants, qui habitait une commune voisine avec sa famille, leur a proposé « très naturellement » de les héberger. Mais, ayant obtenu une mutation, il est parti vivre à Bordeaux avec femme et enfants. C'est alors à nouveau presque « naturellement » que le couple Antana s'est installé chez le fils cadet.

M. Antana : On a réagi très vite au moment de la retraite, parce que la chute de revenus, c'est immédiat. [...] Ça s'est fait naturellement, en discutant. On ne cache rien aux enfants, ils savaient avant qu'on avait suffisamment de revenus, on vivait bien, quoi. Et puis, quand on a vu les estimations – un an avant, ils disent : « Vous allez toucher tant » –, on a fait le calcul, et j'ai dit : « Ben dis donc, on va crever ou quoi ? » Donc, on a discuté avec les enfants, et l'un a dit : « Pourquoi vous ne viendriez pas chez nous ? »

Mme Antana : Je suis certaine que vous vous dites : « Mais ils pourraient trouver quelque chose s'ils ne voulaient pas rester chez les enfants. » Parce qu'on a quand même deux retraites, même si c'est le minimum des retraites, on pourrait louer pour 1 500 € à la limite... Pour l'instant on a trouvé cette solution.

D'un premier abord, la mobilité résidentielle semble répondre à une contrainte financière (dépenser le moins possible, épargner), et c'est probablement ce que le couple aurait répondu lors d'une enquête par questionnaire, sans développer plus avant les motifs du déménagement. Pourtant à l'abri de la précarité, on comprend que l'enchaînement des cohabitations filiales, temporaires, résulte davantage d'un arbitrage que d'une contrainte. Bien que la cohabitation apparaisse comme facile et bien vécue par l'ensemble des parties, l'intimité est peu évidente dans un deux-pièces. La situation n'est

pas idéale, et même s'ils s'entendent très bien avec leur fils et leur bru, « camper dans le salon » n'est pas toujours agréable (ils dorment dans un canapé convertible qu'ils déplient chaque soir). Pour limiter la promiscuité, ils s'absentent régulièrement, effectuant des séjours chez le fils aîné ou chez des amis.

M. Antana : À Créteil, on avait un appartement de quatre pièces et, dans le même immeuble, on a migré vers un autre de trois pièces et on a fini dans un deux-pièces. Mais c'était bien, c'était suffisamment grand. [...] On pourrait louer un appartement en Île-de-France, mais avec beaucoup de difficultés. Donc on squatte un peu, on se balade beaucoup pour essayer d'alléger un peu leur vie, et la nôtre aussi par la même occasion. C'est pour ça qu'on va à Madagascar, en Dordogne, en Vendée.

Le couple souhaiterait retrouver son indépendance, mais n'a pas entrepris de démarche dans ce sens. Il songe à décohabiter et à se rapprocher de son fils aîné, avec le souci constant de ne pas trop dépenser.

Mme Antana : Là, on partage quand même leur appart', on est à quatre. Le souhait, ça serait de trouver un petit truc pour nous deux, pas trop cher. C'est toujours le même problème.

M. Antana : Notre fils est en Gironde, du côté de Bordeaux. Il ne connaît pas encore le coin parce qu'il vient de déménager, mais on espère qu'ils vont nous trouver un petit truc, parce que, là-bas, c'est moins cher qu'ici.

Mme Antana : Là-bas, ils ont leurs deux enfants, ce n'est pas pareil. Eux [le couple du cadet] n'ont pas encore d'enfants, ça va parce qu'on s'entend parfaitement bien, mais n'empêche qu'on est quand même dans le séjour. [...] Vraiment, on adore nos enfants, mais on essaie de les alléger au maximum.

M. Antana : Ce qui nous intéresse, c'est les commodités : qu'il y ait un marché, un supermarché, une pharmacie... On n'a pas de voiture. Alors l'intérêt de vivre chez eux, c'est qu'on ne paye pas de taxe d'habitation, de redevance télé, d'internet, d'électricité et de gaz. Mais bon, c'est un peu lourd pour eux. [...] Ici, c'est le plus facile pour nous : pratiquement, logistiquement. On voudrait bien aller dans le Sud de la France, mais faut connaître, faut avoir des réseaux. Donc on a laissé un peu passer, on n'a pas cherché plus loin.

Au-delà des considérations financières, tout se passe ici comme s'il s'était établi une forme de « dépendance » aux enfants, exprimée non plus seulement par la proximité géographique, mais par la cohabitation, y compris dans un espace réduit. On pourrait déceler une forme de piété filiale, qui conduirait les enfants à offrir à leurs parents une protection permanente via le logis. Envisagée précocement (dès l'âge de la retraite), la solidarité familiale s'organiserait au sein du logement des enfants.

L'étude de la mobilité résidentielle de Mme Rémy (76 ans et veuve depuis 6 ans) dévoile d'autres compromis emblématiques. Lorsque nous l'avons rencontrée, Mme Rémy venait de quitter sa maison de famille, « une belle maison de Dordogne avec un beau jardin ». Femme au foyer, elle a consacré sa vie à sa famille, à l'éducation de ses quatre enfants et à son mari. Au décès de ce dernier, elle a fait le choix de rester vivre seule dans

sa maison. Mais avec les années, encouragée par son entourage et par la survenue de petits soucis de santé, se sentant de moins en moins capable de gérer l'entretien d'une grande maison et craignant un isolement progressif, elle a décidé de vendre. Deux de ses enfants vivent en Nouvelle-Calédonie, un fils vit dans le Gard et une fille vit en Touraine. Elle a choisi de se rapprocher de cette dernière, a acheté un (grand) appartement pour avoir moins de charges, mais aussi moins d'entretien. Mais sa vie en Touraine ne se passe pas aussi bien qu'elle l'escomptait : après un an, le sentiment de solitude est toujours présent, sa fille est distante, quelques frictions sont apparues, et elle se sent mise à l'écart. Le logement constitue un autre motif d'insatisfaction : elle s'y sent perdue et ne s'accommode pas de l'absence de jardin.

Mme Rémy : J'avais demandé [à me rapprocher d'un enfant]. J'ai choisi entre mon fils dans le Gard et ma fille à Tours, parce que mes deux aînés m'avaient proposé de vivre en Nouvelle-Calédonie, au décès de leur père. [...] Je me suis rapprochée de ma fille. Pour moi, c'était le pays d'origine de mes parents et de mes beaux-parents. [...] Je ne compte pas trop sur ma fille, bien qu'elle soit très gentille. Mais elle a sa vie. Elle a quatre garçons. Alors, vous savez, elle est occupée. Elle travaille. Je la vois, mais peu. Il ne faut pas que je compte sur elle pour de l'aide. Ça, elle me l'a bien dit. [...] Elle m'a dit : « Je ne veux pas être une femme de ménage pour toi. » Quand j'ai été malade, elle me l'a dit. Je me suis toujours débrouillée, je ne lui ai jamais rien demandé.

Mme Rémy s'interroge alors sur la pertinence d'un nouveau déménagement, cette fois à proximité de son fils, dont elle assure qu'il se montrerait plus présent. Elle reste néanmoins prudente, car elle sent ses capacités physiques décroître, craint les démarches administratives et les difficultés à reconstituer un réseau social à son âge : « Il faut recommencer les relations. Quand on arrive à mon âge, à 76 ans, c'est recommencer une nouvelle vie. Ça ne se fait pas comme ça, des relations. C'est difficile. Ce n'est pas très raisonnable, [mais] je me verrais plutôt me rapprocher de mon fils. Surtout s'il est là dans les coups durs. »

La déception de Mme Rémy est à la hauteur des compromis qu'elle a consentis (changer de région, se priver de jardin). Sa désillusion est amplifiée par la « pauvreté » de ses relations avec sa fille, si bien qu'elle envisage de partir. On voit toute l'importance de la prise en compte des projets individuels : c'est parce qu'elle fait du lien social un élément central de sa vie qu'elle envisage une nouvelle mobilité, et ce, même si elle la redoute.

Si les projets résidentiels sont constamment remis en cause et réajustés, manifestant ainsi une certaine capacité à rebondir et à s'adapter, notamment à l'évolution des relations familiales et des situations des enfants, il est possible d'identifier et de circonscrire un second groupe pour lequel les projets sont bien plus « déterminés ». Le dernier déménagement concrétise alors un projet présenté au moment de l'entretien comme définitif.

Les déterminés : un projet de mobilité définitif

L'enquête Amare témoigne de l'adaptation fréquente par les individus de leur position résidentielle à l'image qu'ils se font de leur place dans l'espace sociorésidentiel ou à celle que leur entourage – famille (ascendants ou descendants), cercle d'amis, connaissances – leur renvoie. De ce point de vue, le couple « centre-ville/banlieue », les références au

sociospatial, à la ville-centre, et plus généralement le jeu des représentations associées aux différents espaces et lieux de vie prennent une place centrale (Vermeersch, 2019). Ainsi posé, le repositionnement peut prendre des formes diverses et peut s'accompagner ou non d'un reclassement social (par le statut, la localisation, le type d'habitat). Le résidentiel peut entraîner le social vers « le haut », ou, tout au moins, une personne pourrait souhaiter que les choses s'organisent ainsi. Il ne s'agit pas que d'une logique personnelle, et l'entourage social et familial est partie prenante du processus, par un jeu d'influences qui sollicite l'imagerie collective des lieux et dont les combinaisons sont multiples. Quitter un appartement pour une maison, un quartier périphérique pour un autre plus valorisé (aux yeux de tel ou tel groupe social auquel on appartient), quitter un logement en HLM pour un logement en accession, quitter la ville pour la campagne ou la campagne pour la ville en sont des exemples. Chacun de ces mouvements s'accompagne d'un discours l'expliquant ou le justifiant, dont l'analyse donne des indications sur le sens du projet et sur l'objectif recherché.

Ces itinéraires sont à comprendre en regard du contexte sociospatial parisien. Quelle que soit la grille d'analyse choisie parmi celles, nombreuses, qui peuvent servir à comprendre la réalité francilienne, la région parisienne présente un visage sociospatial fragmenté que seule la mobilité des classes moyennes vient atténuer (Préteceille, 2006). D'autres villes en France connaissent des évolutions ou des disparités sociospatiales marquées (la ville de Lyon a particulièrement été étudiée par Authier et Grafmeyer, 2010), mais ces dernières sont particulièrement polarisées au sein d'une région marquée par des écarts de revenus records et des conditions de vie et de logement tout aussi contrastées (Labrador, Insee, 2013 ; Bellidenty, Martinez, Insee Flash, 2015). Quelques études comparatives mettent en évidence l'unicité du modèle parisien (Godoye, Oliveau, 2019 ; Léger, 2013), mais il faut souligner que l'attractivité de la centralité parisienne se nourrit notamment de cette situation spécifique, couplée au fait tout aussi spécifique d'une ville-centre structurellement – c'est-à-dire morphologiquement, politiquement et socialement – coupée de ses périphéries (Vermeersch, 2019). De surcroît, Paris se distingue par l'intensité et la diversité – uniques en France – de son offre culturelle, qui concourent à son pouvoir d'attraction.

En matière de repositionnement, le cas de Mme Salvère nous paraît représentatif. À 66 ans, Mme Salvère est jeune retraitée de la fonction publique hospitalière. Elle poursuit néanmoins son activité professionnelle de façon intense (quatre jours hebdomadaires) dans une clinique privée. Gynécologue obstétricienne, elle vient de quitter un appartement « exceptionnel » de 150 m² avec 500 m² de jardin (« un jardin à notre charge, donc ça impliquait un jardinier ») à Charenton, face au bois de Vincennes, pour rejoindre le 7^e arrondissement de Paris. Elle vit avec son mari, qui connaît des problèmes de santé depuis quelques années (une sclérose en plaques lui a été diagnostiquée, sa mobilité est réduite, il ne conduit pas). Ils ont deux filles, mariées, ayant deux enfants chacune et vivant toutes deux à Paris. Du fait qu'elle accueille régulièrement ses petits-enfants, les raisons du déménagement se sont d'abord portées sur les transports : « Nous avons les enfants tous les mercredis, le mardi soir et le mercredi. [...] Alors que, vraiment, Charenton-Paris, ça me semblait toujours très proche, on mettait un temps fou pour venir, les enfants étaient excités, ils ne s'étaient pas baignés, on s'était dit : "Un de ces jours, on changera." Pourquoi ici ? C'était le hasard de la vie. »

L'expression « le hasard de la vie » est particulièrement intéressante, car l'entretien (de même que l'ensemble des travaux des sciences sociales) démontre précisément que le hasard n'a pas sa place dans le choix de la localisation du couple (Bouillon et al., 2017). Ainsi, la possibilité d'accompagner les petits-enfants à l'école « tranquillement » ressort comme une motivation centrale : « Ça a été un motif, ça a été aussi une manière de vivre. Moi, je trouve que c'est épanouissant, parce qu'on ne s'énerve pas, les enfants ne sont pas énervés du tout quand on les ramène. On les baigne, on les fait dîner, ils repartent en pyjama le soir. Mon mari ne voulait pas déménager, parce qu'il était très bien à Charenton. Je ne sais pas si vous connaissez, mais c'est une petite ville assez sympathique. On avait tout à portée de main, le Monoprix. Bon, c'est quand même la banlieue, c'est-à-dire que, pour faire la moindre chose, cinéma... il y a Bercy, mais il faut prendre sa voiture. [...] J'ai eu du mal à partir de mon jardin, c'était un petit arrachement. Puis, finalement, au bout de six mois... Il faut dire que j'ai acheté ici parce que j'avais de la verdure, je l'ai visité comme ça, et je n'avais pas de vis-à-vis. J'entre par mon jardin, mon jardin, c'est le Champ de Mars » (Mme Salvère).

La richesse de cet extrait réside dans le fait qu'il met en évidence l'importance à la fois de la relation aux petits-enfants et du choix douloureux de quitter un logement et un environnement appréciés dans lesquels on a vécu près de 30 ans, tout en mentionnant que Charenton, pour aussi coquette et huppée qu'elle soit, reste une ville de banlieue. On retrouve la dichotomie récurrente entre Paris et « la banlieue », qui, même sans entrer dans un débat sémantique ou géographique, renvoie à la question de l'identité sociale.

Mme Salvère : Notre entourage était essentiellement parisien. Nous avons beaucoup d'amis qui habitaient l'est de Paris et qui sont venus ici. [...] Nos enfants, qui sont mariés, ont tous eu la chance d'avoir des parents comme nous, fortunés. Nous, on a connu l'Algérie, on a connu des moments difficiles, donc les parents ne pouvaient pas trop nous aider. On a beaucoup d'amis qui, pour aider leurs enfants, pour les problèmes d'école, ont voulu habiter ces quartiers-là. [...] Moi, je faisais confiance à l'école laïque, j'étais très contestataire, très gauchobobo, en disant : « Non, l'école, c'est l'école de la République, il faut y aller ! » Mais je me suis rendu compte que c'était faux, et mes filles, mes sœurs, mes amies ont toutes mis leurs enfants dans des écoles privées, bilingues, élitistes en quelque sorte, parce que, on a beau aimer l'école de la République, on se rend compte qu'elle a des failles. Tout ça pour dire que, pour l'entourage, on a beaucoup d'amis qui sont par là, dans le 16^e et le 7^e.

Enquêteur : Donc, maintenant, vous vous êtes rapprochés d'eux ?

Mme Salvère : Je vois mes amis plus facilement, ils viennent chez moi plus facilement ! Je les invite à dîner sans problème. Avant, alors que, pour moi, Charenton, c'était Paris, je ne me rendais pas compte pourquoi c'était si compliqué pour les gens de venir chez moi. Effectivement, quand vous êtes parisien et que vous êtes là, vous vous dites « euh... ». On a été invités à une soirée chez nos amis à Nogent... (soupirs). On prend la voiture et, ça, je comprends maintenant ce que les gens ressentent. Notre environnement est plus riche, on sort beaucoup plus, on voit beaucoup plus facilement du monde, alors qu'avant c'est nous qui devons faire l'effort pour sortir. Donc ça, je trouve que c'est agréable. C'est un plus.

Certes, la situation du couple Salvère nous conduit au cœur de la bourgeoisie parisienne, au sein d'une famille qui emmène les petits-enfants faire leurs activités en taxi et dont le « jardin est le Champ de Mars ». Il n'en demeure pas moins que la dernière mobilité a consisté à ajuster le projet de vie pour la retraite à leur position socio-résidentielle. Il s'agit de s'occuper des petits-enfants sans contrainte, d'échapper aux nuisances urbaines, de préserver la possibilité d'une activité professionnelle, tout en respectant un certain entre-soi dans le voisinage. Et la question de l'école, loin d'être anecdotique, est un débat toujours aussi passionné, débouchant sur un questionnement plus large autour des inégalités sociales.

À un niveau social bien moindre, le témoignage de Mme Berteau est tout autant éloquent. Veuve de 72 ans, locataire d'un appartement en logement-foyer depuis quelques mois, Mme Berteau est une ancienne employée administrative. Après 50 années à Saint-Denis, elle a souhaité changer de lieu de vie pour sa retraite. Parmi les motifs évoqués, un fort attrait pour Paris et un mal-être grandissant vis-à-vis de son ancien quartier. Enfant, elle a vécu à Paris avec ses parents et ses frères et sœurs dans un deux-pièces. Pour y retourner, elle a accepté quelques compromis : locataire HLM sans patrimoine ni apport, elle a quitté un grand logement individuel (4 pièces et plus de 70 m²) pour un studio dans un logement-foyer⁷ situé dans le 12^e arrondissement de la capitale, solution de logement méconnue et pourtant très prisée par endroits (Aouici, Gallou, 2016). Elle ne vit plus en couple depuis 2001, date du décès de son époux. Elle s'est ensuite occupée de sa mère, qui vivait dans un appartement voisin jusqu'à son décès en 2007. L'un de ses deux fils de 37 ans a décohabité à l'âge de 20 ans. Marié, il est père de deux enfants et vit à Marne-la-Vallée. Mme Berteau se présente comme une personne très active, membre d'une association « spirituelle » et sortant beaucoup (amies, musées, promenades). Bien qu'elle ne le formule pas ainsi, c'est à la mort de sa mère qu'elle a envisagé de déménager. Le désir de vivre à Paris est révélé dès la première phrase de l'entretien, lorsqu'il s'agit de se présenter : « J'ai aujourd'hui 72 ans, j'ai déménagé il y a neuf mois, j'habitais en banlieue, dans le 93, à Saint-Denis, et je voulais absolument venir dans Paris. J'ai eu la chance de pouvoir trouver ce foyer-logement, voilà. » Un peu plus tard, elle réaffirme son admiration pour Paris : « Paris, quand même, c'est agréable. Je prends des bus, je traverse Paris, j'apprécie beaucoup, je suis souvent dans le Marais... Place des Vosges ! » Plus laconiquement, elle ajoute : « Ça me faisait envie parce que je retrouvais Paris, je n'étais plus dans la banlieue. » Outre l'attrait de la ville et la lassitude de la solitude, elle aborde ensuite ce qui a sans doute été un élément déclencheur : le déclin de Saint-Denis. Transformation de l'habitat, mouvements de population, segmentation sociospatiale renforcée, Saint-Denis a évolué, à l'instar de nombreuses villes de la banlieue parisienne. Mais cette évolution n'a pas suivi le même sens que d'autres communes populaires de la petite couronne parisienne, et, à Saint-Denis, la gentrification se fait attendre (Bacqué & Fol, 1997). Considérant sa ville, son quartier, Mme Berteau regrette le départ des figures familiales, la perte de la solidarité des familles populaires, et juge durement l'environnement résidentiel récent. Elle dresse un portrait sombre de son ancienne ville, auquel elle associe le sentiment de n'être « plus si jeune » :

7. Le logement-foyer, aujourd'hui « résidence autonomie », est un habitat collectif dit « intermédiaire » destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus, se situant entre le domicile ordinaire et l'institution médicalisée (Ehpad).

Mme Berteau : Ma banlieue me brimait, quand même, à savoir, je ne bougeais que dans la journée, il fallait quand même que j'apprenne à vivre dans le 93. [...] Il ne fallait pas que je rentre la nuit, le soir...

Enquêteur : Mais ça, c'est quelque chose qui a changé au fur et à mesure des années ?

Mme Berteau : Ah oui ! Là, tout à fait. Ce n'était plus les familles que j'ai connues... Ce n'était plus la qualité de vie que j'avais au début ! [...] Ce changement, il s'est fait quand mon fils était petit, il y avait quelques familles qui se tenaient, qui étaient très bien. Mon fils a pu aller à l'école tranquillement. Mais, au fur et à mesure des années, ça s'est dégradé. [...] J'ai été attaquée, mon sac... J'ai eu six côtes de cassées parce qu'on m'a volé mon sac. [...] Je n'aimais pas, je ne supportais pas cette ambiance. Honnêtement, depuis cette attaque de sac, je ne porte plus de sac en cuir. J'ai un vulgaire petit sac en tissu Fnac qui fait l'affaire un peu partout. J'ai la peur au ventre. Je ne suis pas peureuse, mais c'est plus fort que moi.

Enquêteur : Vous aviez quel âge ?

Mme Berteau : C'est aux environs de 60 ans que je me suis fait attaquer. Sinon, les familles par elles-mêmes, dans mon bâtiment, on avait de bons contacts, c'était plus trop les mêmes, c'était moitié-moitié, on va dire, pour pas préciser qui est quoi. Mais on avait de très bons contacts, de très bons échanges. Sauf que, par exemple, dans mon immeuble, deux ou trois gamins que j'ai connus petits ont fait quand même des séjours en prison. Et toujours de très bons contacts avec les mamans, pas de problème, [mais elles] ne comprenaient pas pourquoi ces pauvres enfants étaient en prison. Mais bon, sans commentaire.

Mme Berteau n'ose pas ou n'a pas envie de dévoiler le fond de sa pensée à l'enquêteur, puisque, à plusieurs reprises, elle laisse entendre que c'est « sans commentaire ». On comprend que son déménagement à Paris s'explique en grande partie par le sentiment de n'être plus à sa place dans un quartier où elle a vécu un demi-siècle. L'entretien donne à lire un mélange de mal-être à la suite de l'agression subie il y a une dizaine d'années et de nostalgie d'une époque où il faisait bon vivre ensemble et où les familles s'entendaient bien. Les témoignages faisant état d'un sentiment d'insécurité causé par un environnement social jugé dégradé sont difficiles à étudier, car étroitement liés à la perception individuelle, au seuil de tolérance au bruit, à l'agitation ou à la cohabitation avec d'autres groupes sociaux (jeunes, personnes âgées, populations précaires). Néanmoins, ce sentiment d'insécurité peut être analysé sur fond d'un contexte de paupérisation de territoires pauvres de la région, qui va rarement dans le sens d'un apaisement du sentiment d'insécurité (voir le rapport de Sagot sur les processus de paupérisation et de gentrification de l'Institut Paris Région, 2019). Le souhait de se détacher des populations résidentes voisines peut alors s'exprimer en rejetant l'origine des difficultés à parvenir à un bien-être résidentiel sur ces dernières (Vermeersch, 2006) ou, comme ici, sur la nécessité de retrouver de la tranquillité au quotidien.

Le dernier cas évoqué est celui de Mme Levasseur, jeune veuve de 66 ans manifestant le souhait d'accéder à une vie culturelle plus intense à la retraite. En quittant Poissy (Yvelines) pour un arrondissement de l'est parisien, elle a trouvé l'environnement « socioculturel » adéquat et se dit pleinement satisfaite de son quartier :

Mme Levasseur : J'ai des amis à Poissy, mais ce n'est pas une motivation suffisante pour un ancrage... J'aime aller au cinéma, au théâtre, voir des expos, partir en voyage, me balader. Et mes enfants habitent l'un à Paris et l'autre à l'est de Paris. Donc, je me suis dit : « Poissy, c'était très bien, mais, dans les années qui viennent, ce n'est plus tout à fait ce qui me correspond. » Donc, j'ai fait le choix de vendre Poissy pour louer à Paris. [...]

Enquêteur : Et pour revenir au statut de locataire, c'est quelque chose qui était lié à des questions financières ?

Mme Levasseur : Pour acheter dans Paris quelque chose qui me plaisait, je n'avais pas suffisamment d'argent. Aller voir un banquier pour lui dire : « Voilà, j'ai besoin d'un prêt », ça ne me tentait pas non plus. [...] J'ai fait le choix de vivre qualitativement. Donc, j'ai placé l'argent de la vente. Quand je veux m'offrir un beau voyage ou quelque chose comme ça, je le fais avec l'accord de mes fils. Comme ils seraient capables de dire, j'ai eu la permission de dilapider le capital (rires). Ça a été ça, mon choix. La qualité de vie plus que la propriété. [...] Mais ce sont des choix extrêmement personnels.

Mme Levasseur a passé outre les avertissements de ses proches et un certain risque objectif lié au statut de locataire afin de réaliser son projet de vie. Elle mentionne toutefois qu'elle a obtenu l'accord de ses enfants pour dépenser une partie du capital issu de la vente de son précédent logement. Ce souci de ne pas « dilapider » le capital d'un héritage à transmettre a été souligné à maintes reprises (Ogg, 2012).

Ces trois derniers témoignages rendent compte d'un certain « rapport amoureux » à Paris, qui justifierait à lui seul les compromis et les efforts réalisés (quitter son quartier, réduire la taille du logement ou le vendre pour se loger en location). L'équilibre entre liens familiaux, expériences ou projets personnels et contraintes diverses se recompose en permanence. Même s'il s'exprime parfois de façon durable, il est fait de négociations et de compromis, qui peuvent se traduire par des hésitations et de l'incertitude.

Conclusion

L'enquête Amare et son corpus d'entretiens permettent d'étudier avec précision les ressorts de la mobilité résidentielle des retraités. On y trouve des modalités de choix tout à fait semblables à celles du reste de la population, et d'autres plus spécifiques, notamment autour des problématiques de la santé et du vieillissement. Les interviewés parlent de leur changement de logement de façon ouverte et franche, le présentant comme une expérience tantôt contrariante, pénible, mais nécessaire, et tantôt réfléchie ou positive. Certes, changer de logement n'est jamais une mince affaire, mais nous avons vu que cette mobilité, au-delà d'apporter de la sécurité, du lien, du confort ou de la proximité, permet également de se sentir « bien » ou « à sa place », et ainsi d'accéder à la position sociorésidentielle à laquelle on aspire. Une partie des personnes rencontrées déménage pour faire face à une situation impérieuse de logement, de santé d'un conjoint ou d'un proche, ou de rupture dans la vie de couple. Ces motifs de déménagement sont par ailleurs parfaitement bien identifiés lors des grandes enquêtes nationales comme l'enquête Logement de l'Insee. Pour les autres, le changement de logement permet de

résoudre une autre équation, visant à accorder « ce que l'on est » avec « là où l'on vit ». Les entretiens montrent à quel point le logement (et sa quête) est une manifestation de la position sociale. L'offre culturelle, l'attraction d'un quartier, la configuration urbaine ou la centralité constituent pour certains la pierre angulaire de l'espace résidentiel dans lequel ils se projettent. D'autres convoquent la qualité de la vie, la tranquillité, le souhait d'une maison individuelle, la proximité d'un proche ou d'un lieu symbolique. Mais tous font le choix, plus ou moins conscient, d'ajuster leur projet résidentiel à leur position sociale. Cet ajustement se réalise parfois tardivement dans la vie des individus, car des contraintes objectives ont pu le retarder. Nous mesurons alors la force de ces projets à leur persistance dans le temps. Nous avons souligné le statut particulier de Paris, qui, en tant que ville, possède une aura toute particulière. Habiter Paris, se rapprocher de Paris ou y revenir, quand on y a passé son enfance ou une partie de sa vie et qu'on s'en est éloigné pour des raisons professionnelles ou de logement, apparaît parfois comme un objectif immuable. Les représentations sociales jouent directement sur les parcours et les lieux de vie des personnes et peuvent influencer indirectement les trajectoires (avec la pression de l'entourage qui oriente les individus dans tel ou tel sens selon les valeurs portées par le groupe). Ainsi que le constatait Y. Grafmeyer (2010), pour « constituer le choix résidentiel en étude empirique » et relier l'action à son sens, les comportements à leurs déterminants, comme nous l'avons tenté ici, « c'est bien le détour par une approche à la fois contextualisée, individualisée et compréhensive » qui est à privilégier.

Nous avons proposé une lecture des choix résidentiels effectués lors du dernier déménagement en liant la quête du logement à l'image que les individus se sont construite d'eux-mêmes et à la position qu'ils occupent dans l'espace social. La façon dont on se définit comme retraité, les projets formulés, et surtout les choix opérés et les priorités identifiées constituent des clés de lecture des parcours et des logements occupés. Choisir de se rapprocher géographiquement d'une ou de plusieurs personnes pour resserrer les liens ou pour leur apporter de l'aide (parents âgés, enfants ou petits-enfants) est une indication sur la façon dont on conçoit son projet de vie et sur le rôle que l'on se donne socialement. C'est ainsi que le repositionnement dans l'espace résidentiel, choisi, nous apparaît comme une affirmation de soi.

Bibliographie

Aouici S., Gallou R., 2016, « Choisir de vivre en logement-foyer, entre indépendance et collectivité », Cnav, *Cadr@ge*, 32.

Aouici S., Broussard C., Gallou R., Ogg J., 2017, « Déménager à la retraite, aspirations, contraintes et parcours de vie », Cnav, *Cadr@ge*, 35.

Aouici S., Nowik L., 2021, « Déménager à la retraite : de la mobilité d'agrément à la mobilité d'ajustement », *Retraite et société*, 86, p. 91-116.

Attias-Donfut C., Lapierre N., Segalen M., 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 304 p.

Authier J.-Y., Grafmeyer Y., Mallon I., Vogel M., 2010, *Sociologie de Lyon*, Paris, La Découverte (coll. Repères).

Bacqué M.-H., Vermeersch S., 2010., « Comment nous sommes devenus HLM ». Les opérations de mixité sociale à Paris dans les années 2000 », *Espaces et sociétés*, 140-141, p. 93-109.

Bacqué M.-H., Fol S., 1997, *Le devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan, 216 p. (coll. Habitat et sociétés).

Bassand M., Brulhardt M.-C., 1980, *Mobilité spatiale*, Saint-Saphorin, Éditions Georgi, 300 p.

Bellidenty J., Martinez C., 2015, « Des disparités de niveaux de vie fortes à Paris et dans les Hauts-de-Seine », Insee, *Flash Île-de-France*, 5, 2 p. [[en ligne](#)].

Bonvalet C., Ogg J., 2011, « Stratégies résidentielles et projets de retraite : le cas de Paris et d'une ville de banlieue », *Diversité urbaine*, 11 (1), p. 81-102.

Bonvalet C., 2007, « Histoire résidentielle des Franciliens nés entre 1930 et 1950 », in Bonvalet C. (dir.), Drosso F. (dir.), Benguigui F. (dir.), Huynh P.-M. (dir.), *Viellissement de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation française, p. 283-302.

Bonvalet C., Fribourg A.-M., 1990, *Stratégies résidentielles*, Actes du séminaire, Paris, Ined, 1988.

Bouillon F., Clerval A., Vermeersch S., 2017, « Logement et inégalités », *Espaces et sociétés*, 170 (3), p. 9-14.

Bourdieu P., 1987, *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 228 p. (coll. Le sens commun).

Cambois E., 2016, « Des inégalités sociales de santé moins marquées chez les femmes que chez les hommes : une question de mesure ? », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 64 (suppl. 2), p. 575-585.

Caradec V., 2010, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche "Viellissement de la population et habitat" », *Espace populations sociétés*, 1, p. 29-40.

Clément C., Bonvalet C., 2019, « Des histoires résidentielles complexes et variées », in Gallou R., Aouici S., Lefrançois C., Bonvalet C. (dir.), *Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle à la retraite ? L'enquête Amare (Ancrage et mobilité résidentielle à la retraite)*, Document de travail, *Les cahiers de la Cnav*, 13, p. 20-58.

Courgeau D., 1984, « Relations entre cycle de vie et migrations », *Population*, 39 (3), p. 483-513.

Cribier F., 1989, « Itinéraires résidentiels et stratégies d'une génération de Parisiens à deux périodes de leur vie », *Annales de la recherche urbaine*, 41, p. 42-50.

Debrand T., Taffin C., 2005, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et statistique*, 381-382, p. 125-146.

Debroux J., 2011, « Stratégies résidentielles et position sociale : l'exemple des localisations périurbaines », *Espaces et sociétés*, 1-2 (144-145), p. 121-139. DOI : [10.3917/esp.144.0121](https://doi.org/10.3917/esp.144.0121).

Delbès C., Gaymu J., 2004, *La retraite quinze ans après*, Paris, Ined, 154, 240 p. (Coll. Cahiers de l'Ined).

Delcroix C., 2005, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Payot, 2005, 258 p. (coll. Petite bibliothèque Payot).

Dietrich-Ragon P., 2013, « Classement, déclassement, reclassement sur le marché résidentiel. L'exemple des occupants de logements dégradés parisiens », *Revue française de sociologie*, 54 (2), p. 369-400 [[en ligne](#)].

Driant J.-C., 2015 (2^e éd.), *Les politiques du logement en France*, Paris, La Documentation française, 200 p.

Fol S. (dir.), Miot Y. (dir.), Vignal C. (dir.), 2014, *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 260 p. (coll. Le regard sociologique).

Gallou R., Aouici S., Lefrançois C., Bonvalet C., 2019, *Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle à la retraite ? L'enquête Amare (Ancrage et mobilité résidentielle à la retraite)*, Document de travail, *Les cahiers de la Cnav*, 13, 256 p. [[en ligne](#)].

Gallou R., Vermeersch S., 2011, « Autogestion et recohabitation, deux formes de bien vieillir. Les enseignements d'une mise en perspective », *Écart d'identité*, 1 (118), p. 36-48.

Gobillon L., Wolff F.-C., 2009, *Housing and location choices of retiring households: Evidence from France*, Documents de travail, Paris, Ined, 162, 26 p. [[en ligne](#)].

Godoye Q., Oliveau S., 2019, « Explorer les inégalités sociales dans l'espace et le temps. Analyse diachronique des aires urbaines de Paris, Lyon et Marseille (1999-2013) », *Espace populations sociétés* [[en ligne](#)].

Grafmeyer Y., 2010, « Approches sociologiques des choix résidentiels », in Authier J.-Y. (dir.), Bonvalet C. (dir.), Lévy J.-P. (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, p. 35-52.

Guillemard A.-M., 2010, *Les défis du vieillissement. Âge, emploi, retraite. Perspectives internationales*, Malakoff, Armand Colin, 360 p.

Hummel C. (dir.), Mallon I. (dir.), Caradec V. (dir.), 2014, *Veilleuses et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, PUR, 408 p. (coll. Le sens social).

Labrador J., 2013, « Une forte hétérogénéité des revenus en Île-de-France », *Insee Île-de-France à la page*, 414 [[en ligne](#)].

Léger J.-F., 2013, « Présence des cadres et distribution résidentielle des actifs dans les principales villes de France », *Espace populations sociétés*, 2013/3, p. 135-156 [[en ligne](#)].

Moser G., 2009, *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 298 p. (coll. Ouvertures psychologiques, série LMD).

Nowik L., 2016, *L'avancée en âge dans les sociétés de la longévité*, Habilitation à diriger des recherches, Sociologie, université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 294 p. [[en ligne](#)].

Nowik L. (dir.), Thalineau A. (dir.), 2014, *Vieillir chez soi. Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Rennes, PUR, 240 p. (coll. Le sens social).

Ogg J., Bonvalet C., Gallou, R., 2012, « Patrimoine immobilier et retraite : regard sur les couples », *Retraite et société*, 1 (62), p. 59-78.

Préteceille E., 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, 2 (62), p. 69-93 [[en ligne](#)].

Sagot M., 2019, *Gentrification et paupérisation au cœur de l'Île-de-France. Évolutions 2001-2015*, Paris, IAU Île-de-France, 80 p. [[en ligne](#)].

Vermeersch S., Launay L., Charmes E., Bacqué M.-H., 2019, *Quitter Paris ? Les classes moyennes entre périphéries et centres*, Grâne, Créaphis éditions, 188 p.

Vermeersch S., 2010, « Quand vieillir passe par l'habitat autogéré », *Métropolitiques*, 20 décembre [[en ligne](#)].

Vermeersch S., 2006, « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et sociétés*, 13 (126), p. 53-68.

Annexe 1 > Caractéristiques des enquêtés cités dans l'article (Amare 2015)								
Pseudonymes	Âges enquêtés	Situations conjugales	Cat. socio-prof. enquêtés	Cat. socio-prof. conjoints	Nombre d'enfants	Statuts d'occupation	Types de logement	Départements de résidence
M. Anjar	77	Séparé(e)	Cadre supérieur	Non concerné (nc)	4	Locataire privé	Appartement	Paris
M. Antana	67	En couple	Cadre supérieur	Employée	2	Hébergé	Appartement	Val-de-Marne
Mme Berteau	71	Veuf/veuve	Profession intermédiaire	nc	2	Locataire logement adapté	Appartement	Paris
M. Bréchet	87	En couple	Ingénieur en électronique puis ingénieur-conseil à la retraite	Sans activité	4	Propriétaire	Appartement	Paris
Mme Compiano	88	Veuf/veuve	Inactive, femme au foyer	nc	6	Locataire logement adapté	Appartement	Paris
M. Comte	69	Divorcé(e)	Artisan, commerçant	nc	1	Locataire logement-foyer municipal	Appartement	Val-de-Marne
Mme Desmoullins	82	En couple	Gestion et secrétariat d'une petite entreprise : garage, 5 salariés	Chef d'une petite entreprise : garage (5 salariés)	2	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mme Levasseur	66	Veuf/veuve	Cadre supérieur	nc	2	Locataire privé	Appartement	Paris
Mme Marelo	65	Veuf/veuve	Employée	nc	2	Locataire privé	Appartement	Val-de-Marne
Mme Merre	82	Veuf/veuve	Employée de maison pendant 10 ans puis femme au foyer	nc	4	Locataire HLM	Appartement	Indre-et-Loire
Mme Moutou	72	Séparé(e)	Inactive, femme au foyer	nc	5	Locataire HLM	Appartement	Val-de-Marne
Mme Rémy	76	Veuf/veuve	Inactive, femme au foyer	nc	4	Propriétaire	Appartement	Indre-et-Loire
Mme Salvère	66	En couple	Profession libérale, gynécologue	Non-réponse	2	Propriétaire	Appartement	Paris
Mme Séguin	70	Divorcé(e)	Ouvrière	nc	2	Locataire HLM	Appartement	Paris
Mme Séraphin	88	Célibataire	Employée administrative d'entreprise	nc	0	Locataire privé	Appartement	Val-de-Marne
M. Villalobos	83	Célibataire	Profession intermédiaire	nc	0	Locataire HLM	Appartement	Paris
M. Villiers	80	En couple	Cadre supérieur	Cadre supérieur	1	Propriétaire	Appartement	Paris